

U.72 enjeux

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE

Jeudi 5 décembre 2019

Journée nationale de mobilisation contre le projet de réforme des retraites.

Ne laissons pas Macron et son gouvernement poursuivre sa politique de destruction des conquêtes sociales.

Ensemble, mettons un coup d'arrêt à une politique qui fait exploser les inégalités, favorise les plus riches au détriment des classes populaires.

10h : Rendez-vous pour les personnels de l'Education devant la DSDEN pour dénoncer la dégradation des conditions de travail. 11h : Assemblée générale des grévistes

13h30 : Départ de la manifestation interprofessionnelle sur le parvis de la gare à l'appel de l'intersyndicale FSU, CGT, FO, Solidaires, UNEF.

**F
S**

U.72

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
20/11/2019

SITE DE DÉPÔT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- p. 1 : UNE
- p. 2 : Edito
- p. 3 à 12 : Tracts intersyndicaux
 - Régime actuel
 - Régime par points
 - Faux arguments
 - Recul pour les femmes
 - Régimes spéciaux

E. Macron en est à la moitié de son quinquennat. Le Président des premiers de cordée a tenu ses engagements : tournant le dos à la progressivité de l'impôt, il réduit la fiscalité des plus riches, jusqu'à faire repartir les inégalités à la hausse. Il n'a eu de cesse de s'attaquer au modèle social français hérité de la Libération.

Un récent article d'Alternatives Economiques dresse un bilan assez terrible pour les classes populaires de son action.

Fiscalité : la phobie du Président l'a conduit à réduire fortement l'imposition des plus riches, rendant le système encore moins progressif.

Modèle social : Sa politique d'exonérations de cotisations qui prive la Sécurité Sociale de recettes s'est doublée d'une décision historique : l'Etat ne compensera plus le manque à gagner de la Sécu. Décision lourde de conséquences alors que l'hôpital explose comme la forte mobilisation du corps médical l'a encore montré la semaine dernière.

Travail : loi Travail XXL qui a renforcé les régressions déjà engagées par le vote de la loi El Khomri, contrôle renforcé des chômeurs, et durcissement des règles d'indemnisation qui va faire plonger dans la pauvreté un nombre massif de privé-es d'emploi, sans que les entreprises soient mises à contribution.

Education : la nomination de JM. Blanquer, connu pour son adhésion aux thèses ultra-libérales de l'Institut Montaigne s'est traduite illico par l'autoritarisme, et l'imposition de réformes visant à rendre l'école encore plus inégalitaire, et sélective de la maternelle à l'Université.

Climat : beaucoup de bruit pour rien, car derrière les déclarations tapageuses, et les leçons aux autres, aucune mesure n'a été prise. L'épisode récent sur la tentative de légitimer l'utilisation de l'huile de

palme (dont l'exploitation détruit la forêt primaire notamment en Indonésie) est révélatrice de l'absence de volonté réelle, et de l'alignement du gouvernement sur les intérêts des différents lobbys. Il en est de même pour le report de l'interdiction du glyphosate.

Migrants : Du projet d'associer "Humanité " et "Fermeté", le gouvernement n'a retenu que le second terme, et comme d'habitude, l'équilibre des principes n'a été que pur affichage. La loi "Asile et Immigration" n'a fait que réduire les droits et mettre en place une ingénierie de l'expulsion dont les conséquences dramatiques sont vécues tous les jours dans toutes les villes de France. Macron, mis en difficulté sur sa politique intérieure n'a pas hésité une seconde à utiliser les vieux ressorts en tentant de faire de l'immigration la cause de tous les maux faisant ainsi le jeu du RN, dont il prétend pourtant être le seul rempart...

Libertés : Le bilan des régressions en terme de restriction des libertés est là aussi catastrophique et inquiétant. Face notamment à la mobilisation des Gilets Jaunes, le pouvoir a systématisé le recours à la violence policière, qui s'est traduite par un nombre inégalé de blessé-es dont certain-es avec des séquelles à vie. La répression policière s'est doublé d'une répression judiciaire, qui a envoyé en prison des personens n'ayant commis aucun délit. Cette répression a également touché de nombreux-ses militant-es syndicaux, placé-es en garde à vue et traité-es comme des terroristes pour le simple fait d'avoir manifesté.. Autant de signaux inquiétants, qui révèle par ailleurs la fragilité d'un pouvoir sans légitimité réelle.

Retraites : C'est dans ce contexte tendu que le gouvernement veut mettre en oeuvre sa réforme des retraites, pour instaurer un régime à points. Cette réforme, comme les autres constitue une régression. Elle vise à déconstruire le principe de solidarité intergénérationnelle qui préside au régime universel que

nous connaissons. Ce dernier a déjà subi de nombreuses attaques et régressions, mais le projet du gouvernement va plus loin. Il vise à individualiser le système, réduire de manière drastique le niveau des pensions, pour amener de fait les salarié-es qui le pourront à se tourner vers les assurances privées et la capitalisation, dans la droite ligne de l'idéologie ultra-libérale de ce gouvernement.

Face à cette attaque centrale (il s'agit de LA réforme phare d'E. Macron), les salarié-es vont devoir mettre en oeuvre un haut niveau de mobilisation. Dans ce but, l'intersyndicale FSU /CGT /FO /Solidaires / UNEF départementale se réunit régulièrement depuis l'annonce du projet., et a décidé de produire des outils d'information aux salarié-es, afin de comprendre les enjeux de la réforme. Ces tracts sont distribués depuis le début du mois de novembre dans les entreprises, lieux publics. Ils sont regroupés dans ce bulletin spécial, destinés à être discutés, affichés dans tous les lieux de travail pour convaincre de la nécessité d'empêcher le gouvernement de mettre en place cette réforme. La date du 5 décembre a été retenue, par l'ensemble des confédérations qui rejette cette contre-réforme. Elles ont lancé un appel à la mobilisation. qui s'annonce comme devant être très suivie. Le Premier Ministre a déjà évoqué un fort "tangage". Cette journée doit être massive, et envoyer un signal fort. Mais on s'en doute, elle ne suffira pas à elle seule à faire plier le pouvoir. Il faut donc d'ores et déjà envisager les suites à donner à cette mobilisation.

La FSU invite les personnels à se mobiliser massivement le 5 décembre et à se réunir le plus largement possible, afin d'évoquer les modalités de mobilisation à venir. L'enjeu est majeur, notre détermination doit se situer à sa hauteur.



Réforme des retraites : comprendre pour lutter !

L'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF, mobilisée contre le projet de réforme des retraites voulu par Macron, estime nécessaire d'apporter des éléments d'information sur sa dangerosité. Comprendre la situation actuelle, son histoire, les enjeux réels du projet gouvernemental, tel est l'objectif de ces documents, destinés à être diffusés le plus largement possible.

Afin de fournir les éléments nécessaires à la compréhension et aux enjeux, 5 tracts seront distribués à partir du 7 novembre sur les thématiques suivantes :

- Le système de retraite actuel
- Le système par points, la réalité de ses enjeux.
- Les faux arguments du gouvernement
- Les conséquences pour les femmes
- Les régimes spéciaux

I . La construction du régime de retraites

Les ordonnances du 4 octobre 1945 mettent en place la Sécurité sociale pour tou-te-s les salarié-e-s du privé, couvrant les retraites, les risques maladie, invalidité, vieillesse et décès, les grossesses et les accidents du travail. Le système de retraites alors créé est un système par répartition, c'est-à-dire que les cotisations vieillesse versées aujourd'hui par les actifs et les actives sont immédiatement reversées aux retraité-e-s sous forme de pension. **Ce régime se fonde donc sur un contrat entre les générations**, celui du modèle de solidarité intergénérationnelle, qui met les retraité-e-s à l'abri des aléas financiers.

Ce système est complété en 1958 par l'instauration de l'Unedic qui gère l'assurance-chômage.

Cependant, dès le début de la Sécurité sociale, les classes dominantes n'ont eu de cesse d'expliquer que ce modèle n'était pas tenable. Ainsi, Le Monde écrivait-il en 1948 : « Le déficit se creuse, les dépenses ne cessent de progresser, la Sécurité Sociale est devenue pour l'économie une charge considérable qui risque de compromettre le redressement du pays ». Le patronat ressort toujours le même faux argument à chaque réforme sur les retraites !

Cette réforme n'est pas une réforme de plus de notre système de retraite mais la fin des 42 régimes (régime général, complémentaires, spéciaux et régimes de la fonction publique)

Aujourd'hui, même si les régimes et les règles de calcul sont multiples, le taux de remplacement reste globalement le même pour une carrière complète (entre 70 et 75%). Cette réforme s'inscrit aussi dans la remise en cause du statut des fonctionnaires et du financement par l'Etat de leurs retraites.

Fonctionnement du système actuel

- 42 régimes différents (mais qui concernent une minorité - auour de 20 % - des salarié-es)
- Age légal de départ à la retraite à 62 ans / âge de départ à taux plein à 67 ans sans décôte.
- Les cotisations sont calculées en trimestre, dont le nombre minimum augmente à chaque génération :

- ➡ 160 trimestres pour les salarié-es né-es en 1948
- ➡ 172 pour celles et ceux né-es en 1973 et après.

En nombre d'annuités, la durée de cotisation requise est aujourd'hui de 41,5 années, elle passera à 42 en 2023, puis à 43 en 2035. Ainsi chaque génération doit travailler plus longtemps pour avoir une retraite minimale.

- Les cotisations sont prises sur les 25 meilleures années travaillées dans le secteur privé, ce qui permet d'avoir une pension plus digne. Dans le secteur public, ce sont les 6 derniers mois qui sont pris en compte (hors primes).

- Les cotisations bénéficient à l'individu (le nombre de trimestres détermine l'âge de départ) et à la collectivité (les cotisations retenues sur les salaires permettent de payer les pensions des retraité-es actuel-les).

Réunion publique

L'intersyndicale prévoit d'organiser fin janvier - début février une réunion publique au Mans avec des intervenant-es sur ce projet de réforme.

Nous communiquerons le lieu, la date et l'heure dès que possible.

S'informer, une nécessité pour comprendre, pour construire la mobilisation et faire barrage au gouvernement !

**Pour nous la retraite par points
c'est NON !!!**

Toutes et tous en grève

Jeudi 5 décembre prochain

Manifestation à 13h30, devant la gare au Mans.

Ensemble on peut gagner !!!



Réforme des retraites : comprendre pour lutter !

LA RETRAITE UNIVERSELLE PAR POINT

Fausse justice ET vraie arnaque

Poursuivant sa logique de réduction de la dette publique, le gouvernement s'attaque une nouvelle fois aux régimes des retraites du Public et du Privé en incluant tous les régimes spéciaux. Cette réforme sans précédent concernerait 30 millions de personnes.

L'argument choc invoqué consiste en une justice pour tous les régimes, soit : « **1 euro cotisé ouvre les mêmes droits à tous** ».

Cette réforme s'appuie sur le modèle suédois, mis en œuvre en 1998 en remplacement d'un système basé sur les 15 meilleures années (La Suède compte 9 millions d'habitants). Ce dispositif s'est établi sur une période de 17 années.

Selon une étude (Libération du 12 octobre 2019), « malgré les mécanismes de compensation mis en place, il y a eu beaucoup de perdants en Suède. En mars 2017, une étude a démontré que 92% des femmes et 72% des hommes auraient eu des pensions supérieures avec l'ancien système ».

Système de retraite par points :

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le principe de base se fonde sur la transformation des cotisations en acquisition de points. Cela revient à dire que les points sont générés uniquement pendant les périodes travaillées.

Que deviennent alors les périodes d'interruption ou de suspension du contrat de travail : perte d'emploi, maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, adoption, congé parental ?

Aujourd'hui, les périodes de maternité, la maladie, les accidents de travail, maladies professionnelles, invalidité, chômage indemnisé ou pas, selon les règles, sont compris comme trimestres assimilés.

Demain cela ne sera plus le cas : toutes ces périodes « non travaillées » ne compteront pas dans le calcul de la pension, ce qui induira mathématiquement une baisse de celle-ci !

Exemple de la Majoration de la Durée d'Assurance :

Système actuel	Retraite par points
- 8 trimestres par enfant dans le privé - 2 trimestres dans le public - Majoration de la pension de 10 % pour chaque parent à partir de 3 enfants	Suppression de la MDA Bonification de 5 % à partir du premier enfant, mais pour 1 seul des parents (au choix). Les hommes ayant en général un salaire plus élevé, ce seront majoritairement eux qui en bénéficieront. En cas de divorce, les femmes seront les grandes perdantes !

Avec la mise en place d'un système par point, il en sera donc fini de la solidarité !

La pension va dépendre de toute la carrière impliquant les années avec des salaires plus bas. Cela va se traduire par une baisse importante des pensions, notamment pour les plus précaires et les femmes.

La pension va dépendre du prix d'achat du point (1 point = 10 euros) et de la valeur du point (0,55 €) au moment du départ.

100 € cotisés = 10 points = 5,50 € de pension.

La valeur du point dépendra de la conjoncture économique et démographique, ce qui signifie qu'elle pourra diminuer et que l'on ne connaîtra donc qu'au dernier moment le montant de sa pension, sans garantie de son maintien.

Entre 1960 et 2015, la part des plus de 65 ans est passée de 11,6% à 18,6% de la population totale (+ 8 points). Dans le même temps, la part du PIB consacrée aux pensions a augmenté de 9 points (de 5% à 14%). Selon les scénarios du gouvernement, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans devrait encore augmenter de 7,5 points, mais la part du PIB consacrée aux retraites ne devrait pas bouger (ou baisser).

L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions, et secondairement par un report de l'âge effectif de la retraite de 62 à 64 ans

Au final, ce régime universel par points constituera une variable d'ajustement des comptes publics puisque chaque année le gouvernement décidera, au travers de la loi de finances, de la valeur de rendement du point. En d'autres termes, **ce système supprime la garantie d'un montant de pension : la pension pourra varier chaque année en fonction du nombre de retraités, du montant du point, de l'espérance de vie moyenne...**

Le régime des retraites par points prépare le système par capitalisation

Même si le gouvernement réaffirme son attachement au système par répartition, inéluctablement la mise en place d'un régime par points favorisera l'apparition de la capitalisation du fait de la baisse considérable du niveau des pensions. Le système de retraite par capitalisation consiste à épargner individuellement pour préparer sa retraite.

Avec ce dispositif, les actifs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur propre retraite dans un cadre individuel ou collectif. Les cotisations sont investies sur le marché financier ou immobilier, menaçant les pensions des retraités en cas d'effondrement de ces derniers. Avec un tel système, on est loin de la solidarité intergénérationnelle puisque seuls celles et ceux ayant des moyens financiers suffisants pourraient se tourner vers les assurances privées et fonds de pensions.

La réforme des retraites voulues par le gouvernement et le patronat, loin des effets d'annonces sur la justice et l'équité, s'inscrit donc bien dans un remodelage complet de notre société dans un sens ultra-libéral ou c'est le chacun pour soi qui prédominerait.

**Pour nous la retraite par points
c'est NON !!!
Toutes et tous en grève
Jeudi 5 décembre prochain
Manifestation à 13h30, devant la gare au Mans.
Ensemble on peut gagner !!!**



Réforme des retraites : comprendre pour lutter !

L'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF, mobilisée contre le projet de réforme des retraites voulu par Macron, estime nécessaire d'apporter des éléments d'information sur sa dangerosité. Comprendre la situation actuelle, son histoire, les enjeux réels du projet gouvernemental, tel est l'objectif de ces documents, destinés à être diffusés le plus largement possible.

Les faux arguments du gouvernement

1. "On vit plus longtemps donc il faut travailler plus longtemps" : FAUX.

Cette affirmation utilisée pour justifier toutes les réformes antérieures peut sembler relever du bon sens. Elle occulte cependant l'énorme écart d'espérance de vie entre les seniors, selon la pénibilité des métiers qu'ils ont exercés et selon leur milieu social.

Ce qui compte, c'est donc et surtout l'espérance de vie en bonne santé ! Et cette espérance ne progresse pas, elle stagne, voire même elle régresse.

Repousser à 64 ans l'âge légal du départ à la retraite, ou encore augmenter la durée totale de cotisations de sorte qu'il faille travailler jusqu'à 64 ans pour atteindre le taux plein, c'est donc proposer que les salarié-es aient à travailler plusieurs années supplémentaires, à un âge auquel ils ont déjà des handicaps ou des maladies.

Sans oublier que les seniors sont particulièrement touchés par le chômage en fin de carrière. A quoi bon alors repousser l'âge de départ ? Mieux vaut laisser la place aux jeunes qui eux ont des difficultés pour trouver un travail.

2. "Les règles de départ à la retraite sont trop avantageuses pour les fonctionnaires" : FAUX

Cette affirmation est tellement répétée au fil des ans qu'elle a acquis l'autorité d'une évidence. Elle est pourtant fautive. Selon le Conseil d'orientation des retraites, **la majorité des fonctionnaires obtiennent en réalité une retraite plus basse que celle qu'ils auraient eue s'ils avaient été salariés du privé.** Rappelons aussi que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de leur pension.

3. "Les retraités sont des privilégiés" : FAUX

Il est devenu courant, par exemple lorsqu'il était question d'augmenter la CSG des seniors, d'opposer le niveau de vie des retraités, soi-disant privilégiés, à celui des actifs.

Pourtant, la France compte de nos jours plus de 800 000 retraités pauvres. Si la pauvreté est en effet moins présente chez les seniors que dans le reste de la population, elle ne les épargne pas pour autant. Les seniors représentent 20% de la moitié la plus pauvre de la population française. Et parmi les retraités subissant l'extrême pauvreté, 37% survivent avec l'allocation de solidarité aux personnes âgées (868,20 euros par mois pour une personne seule).

Les réformes successives n'ont fait que dégrader le niveau des pensions :

1993 : Balladur fait passer la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans, le calcul du montant passe des 10 aux 25 meilleures années dans le privé.

1995 : Juppé veut porter la durée de cotisations à 40 ans pour le secteur public mais il doit reculer face au mouvement de grève de l'hiver 95.

2003 : alignement de la durée de cotisations des fonctionnaires sur le privé et développement de la possibilité de cotiser à des plans d'épargne.

2008 : la durée de cotisations est augmentée d'un trimestre par an pour atteindre 41 annuités au 1er janvier.

2010 : recul de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans et repousse de 65 à 67 ans l'âge auquel un-e salarié-e peut bénéficier d'une retraite à taux plein

2012 : l'alignement par le bas des différents régimes de retraite est accentué avec la réforme de plusieurs régimes spéciaux.

2013 : Hollande augmente progressivement la durée de cotisations jusqu'à 43 annuités.

4. "Notre système de retraites est archaïque" : FAUX

A "l'archaïsme" de notre système, on oppose la nécessité de le "moderniser". Mais les propositions retenues n'ont rien de moderne, ni d'efficace :

- **La Suède a mis en place le système par points en 1984. Cela s'est traduit par une baisse drastique du niveau des pensions,** au point qu'un retour en arrière est envisagé.

- Développer davantage les plans d'épargne retraite privés : c'est remettre en place le système de retraites par capitalisation qui prévalait en France de 1910 jusqu'à la création de la Sécurité sociale moderne, c'est-à-dire dans la première moitié du 20ème siècle.

- Repousser à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite : ce serait revenir à l'âge de départ instauré en France par la loi du 5 avril 1910, c'est-à-dire il y a plus d'un siècle. Pour rappel, l'âge légal de départ à la retraite est passé de 65 à 60 ans en 1982.

**Pour nous la retraite par points
c'est NON !!!**

Toutes et tous en grève

Jeudi 5 décembre prochain

Manifestation à 13h30, devant la gare au Mans.

Ensemble on peut gagner !!!

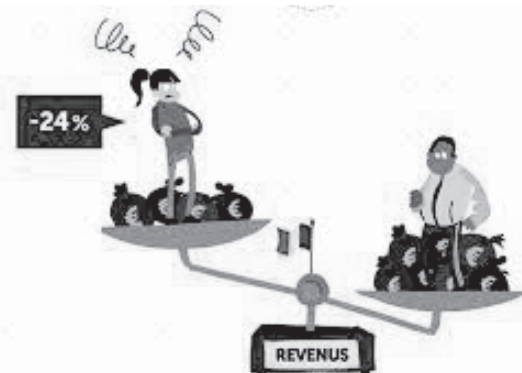
Réforme des retraites : comprendre pour lutter !

Retraite à point : Encore un recul pour les femmes !

Les discours sur l'égalité et l'universalisme du gouvernement Macron n'y changent rien : dans l'économie, les femmes ne sont pas les égales des hommes. Salaire et retraites en sont la preuve !

Nul-le ne peut ignorer qu'en moyenne les femmes touchent 40% de retraite de moins que celles des hommes.

Cette inégalité substantielle découle évidemment des inégalités salariales (le salaire des femmes n'équivaut qu'à 75% du montant de celui des hommes en moyenne), du temps partiel imposé, des emplois précaires, des métiers féminisés moins rémunérés que d'autres, et des différences de déroulement de carrières (effet plafond de verre, impact des maternités et du rôle assigné aux mères)...

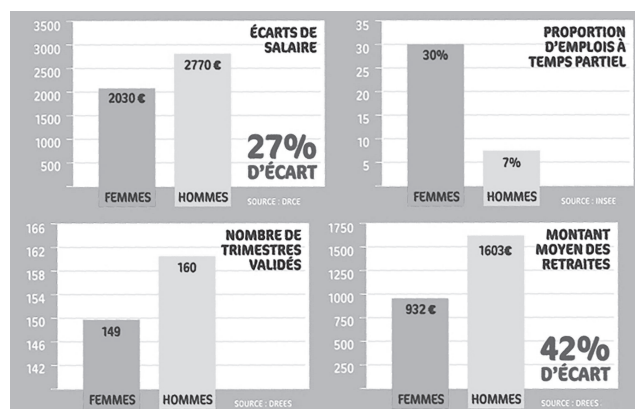


Avant la réforme des retraites	Après la réforme des retraites
<p>Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années (6 derniers mois pour les fonctionnaires).</p>	<p>Calcul sur la carrière complète pour toutes : Les femmes seront pénalisées par rapport aux hommes : - du fait des temps de congés maternité ou parentaux qui ne seront pas comptabilisés dans le calcul, - les femmes sont plus souvent à temps partiel ou sur des emplois précaires parce que la responsabilité de l'éducation des enfants ne repose souvent que sur elles</p> <p>Chacune de ces périodes non travaillées ou de précarité seront autant de manque à gagner pour la pension des femmes car dans le système à point, on n'a des points que lorsqu'on travaille !</p>
<p>Majoration de durée d'assurance (MDA) : Au titre de la maternité, chaque enfant permet de valider 4 trimestres + 4 autres trimestres pour le père ou la mère, au choix des parents, pour l'éducation</p>	<p>Suppression de la majoration de durée d'assurance (MDA) Le temps du congé maternité n'est plus comptabilisé dans la durée de cotisation pour la retraite.</p>

Avant la réforme des retraites	Après la réforme des retraites
<p>Majoration de pension : 10% à chacun-e des parent-es de 3 enfants et plus.</p>	<p>Majoration de pension : 5% par enfant pour la mère ou le père au choix. - On peut craindre que les couples aient tendance à attribuer la majoration de la pension aux pères puisqu'au final c'est lui qui aura la pension la plus élevée.</p> <p>Donc aucune hausse des pensions pour les femmes ! Et que se passera-t-il en cas de séparation du couple ? !</p>
<p>Pension de réversion dont 90 % des bénéficiaires sont les femmes: - ouvert à 55 ans pour le/la conjoint-e survivant-e - une partie est versée aux ex-conjoint-es en cas de divorce ou remariage</p> <p>- réversion de 50% de la pension du conjoint-e décédé-e au conjoint-e survivant-e</p>	<p>Pension de réversion : - ouvert à partir de 62 ans - droit supprimé pour les personnes divorcées ou remariées</p> <p>- avec le nouveau calcul, la perte de réversion sera plus importante pour les faibles salaires que pour les hauts</p> <p>- réversion de 70% de la pension totale du couple, donc si la femme a une faible pension cela fera baisser automatiquement la réversion.</p>

Nous allons vers une régression sociale majeure avec ce projet de retraite par point, et particulièrement pour les femmes. Les inégalités dans le monde du travail et dans la famille se répercutent sur le salaire et l'emploi des femmes.

Ces inégalités sont amplifiées au moment de la retraite laissant de nombreuses femmes sans moyen pour vivre dignement. Les femmes ne veulent pas l'aumône mais un système de retraites qui corrige les discriminations plutôt que des les amplifier.



**Pour nous la retraite par points
c'est NON !!!**

Toutes et tous en grève

Jeudi 5 décembre prochain

Manifestation à 13h30, devant la gare au Mans.

Ensemble on peut gagner !!!



Réforme des retraites : comprendre pour lutter !

Régimes spéciaux : qu'en est-il exactement ?

L'existence de 42 régimes de retraites est un des arguments les plus souvent avancés pour justifier la réforme des retraites universelle par points. Pour parvenir à ses fins, le gouvernement stigmatise les régimes spéciaux (qui existent dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé ou libéral) en accréditant l'idée selon laquelle ces régimes favoriseraient des « nantis » au détriment du reste des salariés et retraités. Il serait donc grand temps de les remettre en cause pour des questions de justice et d'équité. Mais qu'en est-il réellement ?

Petit tour d'horizon et rétablissement de quelques vérités...

Tout d'abord, précisons que ces régimes sont le fruit de l'histoire et des conquêtes sociales, à l'image des conventions collectives dans le privé. Des droits obtenus par la grève au prix d'important sacrifices familiaux et financiers. Il ne s'agit pas « d'avantage » servant les intérêts de nantis, mais de dispositions gratifiantes liées aux contraintes inhérentes au service public et à sa continuité. Travail 7 jours sur 7, horaires décalées, travail les jours fériés, mobilité fonctionnelle, voici quelques exemples du quotidien de celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour rendre service à la population en étant corvéable à merci, le tout pour un salaire loin d'être à la hauteur du service rendu.

L'attaque visant à leur suppression est un leurre pour faire accepter une réforme qui, si elle était mise en œuvre, augmenterait l'âge de départ à la retraite en diminuant drastiquement le niveau des pensions des retraités.

Les régimes spéciaux en quelques chiffres :

La très grande majorité des salariés du secteur privé en France sont affiliés au régime général de l'assurance retraite. En métropole, celui-ci comptait, en 2018, 18,7 millions de cotisants actifs pour 14,4 millions de retraités. A ses côtés, on trouve la mutualité sociale agricole (MSA), en charge des pensions des ouvriers, employés et cadres de l'agriculture, qui compte 677 527 cotisants actifs pour 2,5 millions de retraités.

Les régimes spéciaux quant à eux, (avec les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux) regroupent 4,7 millions de cotisants pour 4,2 millions de retraités.

Principalement en raison d'une baisse importante du nombre d'actifs dans ces secteurs à cause des mesures d'économies se traduisant par des suppressions, à l'image des mineurs ou des cheminot(e)s, les cotisations ne couvrent pas forcément la totalité des ressources nécessaires.

Si le plus ancien de ces régimes est celui des Marins, créé par Colbert en 1673, le plus petit est celui des agents du Port autonome de Strasbourg avec 156 cotisants et 203 retraité(e)s.

Et si on harmonisait par le haut ?

Plutôt que d'opposer les salariés du public et du privé, le régime général et les régimes spéciaux, mobilisons-nous, toutes et tous ensemble actifs, retraité-es, privé-es d'emploi sans oublier la jeunesse pour mettre en échec ce projet gouvernemental de régression sociale.

Rappelons que notre système de retraite est l'un des plus performants du monde et que l'argent existe pour garantir une retraite dès 60 ans avec 75% du dernier salaire pour une carrière complète et la reconnaissance de la pénibilité des métiers.

Nous sommes d'accord pour que la justice et l'équité soient au rendez-vous. Pour y parvenir, réformons la fiscalité en sollicitant les plus riches, mettons à contribution les revenus financiers, augmentons les salaires et gagnons l'égalité entre les femmes et les hommes. Autant de propositions crédibles mais qui ne seront prises en compte qu'avec un rapport de force puissant et durable.

Jeudi 5 décembre 2019

Journée nationale interprofessionnelle de mobilisation.

Dans les services, dans les établissements, réunissons-nous et discutons des suites à donner à cette journée.

10h : Les personnels de l'Education sont invité-es à se rassembler à 10 h devant la DSDEN pour dénoncer la dégradation des conditions de travail, et l'autoritarisme du Ministre JM. Blanquer qui depuis son arrivée oeuvre sans discontinuer à la casse de l'Ecole Publique.

Une Assemblée générale de l'Education sera organisée (le lieu sera communiqué sur place).

13h30 : Départ de la manifestation interprofessionnelle sur le parvis de la gare. Le cortège se rendra à travers le centre ville jusqu'à la place des Jacobins.

ENSEMBLE, ON PEUT GAGNER !